

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	31

Séance du 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le jeudi sept avril à dix-huit heures vingt le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle de congrès de la médiathèque, Ernest J. PEPIN après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE Maire; M Ephrem GLORIEUX Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET;- M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ;les adjoints

Date de la convocation**01 avril 2022****Date d'affichage de la délibération****Adoptée à l'unanimité**

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Pierre ALBINA ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; M Didier MARICEL ; Mme Sonia MERCADIER ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Florent TREIL ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI Conseillers Municipaux.

Absents : Mme Annick ABELA ; Mme Reinette JULIARD ;

DELIBERATION N°2022/04/04**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019/06/34- PLAN DE
FINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE
DE CAILLOU**

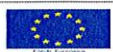
Par délibération n°2019/06/34 en date du 28 juin 2021, la commune de Lamentin actait le plan de financement pour la construction du groupe scolaire de Caillou (travaux), pour un montant total de 7 455 691,50 € HT.

Cependant, en raison de la situation sanitaire et de la flambée des prix reconnue par les différentes instances gouvernementales, le coût des travaux a inévitablement augmenté.

En effet, celui-ci s'élève désormais à 9 828 539.24 € HT.

Le reste à couvrir s'élève donc à 2 372 847.74 € HT.

Pour rappel, le plan de financement était le suivant :

Région	590 520,35	7,93	
Bop 123	875 000,00	11,66	
FEDER	2 249 602,00	30,17	
FPRNM	3 000 000,00	40,24	
Commune	740 569,15	9,93	
Montant total des dépenses	7 455 691,50	100,00	

Aussi, afin de faire face à ce surcoût, et permettre malgré tout la réalisation de ce projet primordiale pour la collectivité, il a été décidé, d'un commun accord avec les financeurs et la maîtrise d'œuvre, de procéder au phasage de l'opération. Cependant il conviendra de répartir la subvention d'un montant de 590 520.35 € accordée par la Région, dans le plan de financement des deux phases comme suit :

- Phase 1 : 198 139.13 €
- Phase 2 : 392 381.22 €

Le budget prévisionnel de la première phase est estimé à 7 063 310. € HT. Le plan de financement de cette tranche est le suivant :

Région	198 139,13	2,82	
Bop 123	875 000,00	12,38	
FEDER	2 249 602,00	31,85	
FPRNM	3 000 000,00	42,47	
Commune	740 569,00	10,48	
Montant total des dépenses	7 063 310,13	100,00	

Le budget prévisionnel de la deuxième phase s'élève à 2 765 229.11 € HT et concernera la réalisation du réfectoire et des aménagements extérieurs. Il s'agira pour la commune de solliciter de nouveau les financeurs sur ce surcoût.

Le plan de financement de cette phase 2 est le suivant :

FEI	392 381,22	14,19	
Région	392 381,22	14,19	
FEDER	585 195,89	21,16	
FPRNM	986 398,06	35,68	
Commune	408 872,72	14,78	
Montant total des dépenses	2 765 229,11	100,00	

Il est à noter que la commune a déjà supporté sur fonds propres l'acquisition du terrain, via un portage foncier de l'Etablissement public Foncier de Guadeloupe (EPF), pour un montant de 1 590 000€, ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 984 724,04€. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'opération, il est nécessaire d'intégrer ces coûts au plan de financement global.

De ce fait, le plan de financement prenant en compte le coût global de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du terrain	1 590 000,00	Commune	1 590 000,00
Maîtrise d'œuvre	984 724,04	Commune	984 724,04
Travaux	9 828 539,24	Bop 123	875 000,00
		Région	590 520,35
		FEDER	2 834 797,89
		FPRNM	3 986 398,06
		FEI	392 381,22
		Commune	1 149 441,72
Montant total HT	12 403 263,28	Montant total HT	12 403 263,28

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération n°2019/06/34 en date 28 juin 2021, d'approuver le phasage de l'opération, ainsi que le plan de financement de la phase 2 pour laquelle les financeurs seront de nouveau sollicités.

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Considérant l'augmentation du budget de l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou ;

Considérant l'importance de ce projet ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier la délibération n°2019/06/34 en date du 28 juin 2021

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement par phases de l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou ainsi qu'il suit :

Phase 1(déjà financée) :

Région	198 139,13	2,82	
Bop 123	875 000,00	12,38	
FEDER	2 249 602,00	31,85	
FPRNM	3 000 000,00	42,47	
Commune	740 569,00	10,48	
Montant total des dépenses	7 063 310,13	100,00	

Phase 2 :

FEI	392 381,22	14,19	
Région	392 381,22	14,19	
FEDER	585 195,89	21,16	
FPRNM	986 398,06	35,68	
Commune	408 872,72	14,78	
Montant total des dépenses	2 765 229,11	100,00	

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn S. POUILLE

